



BNSSA

BREVET NATIONAL FRANÇAIS DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Dans le cadre de la CVEC, le Crous finance des BNSSA pour les étudiants en formation supérieure initiale dans un établissement non bénéficiaire d'un reversement ayant déposé leur liste sur le site CVEC.

BNSSA :

Dans la limite de 15 étudiants pour l'année 2019/20, pour toute l'académie.
Pour en bénéficier l'étudiant doit fournir la copie de son attestation CVEC et sa carte étudiant et doit réussir les tests de sélection.

- L'étudiant contacte un des 2 prestataires choisi par le Crous et fourni la copie de sa carte étudiante et son attestation CVEC pour vérification de son éligibilité (photocopies à envoyer par mail à Mme Girard).
- Le prestataire fait passer les tests de sélection
- Le prestataire signe une convention avec l'étudiant (photocopie à envoyer par mail à Mme Girard). Les étudiants ayant son PES1 non à jour, feront une remise à niveau. Ceux qui ne le possèdent pas pourront le passer.
- L'étudiant suit la formation et passe les examens obligatoires.
- A l'issue de la formation le Crous règle la facture

A Marseille :

* La Croix Blanche Marseille (AMS) - 10 bd de Tisseron - 13014 Marseille -
04 91 03 70 61 ams@croixblanche.info

A Aix-en-Provence :

*ASSA - CREPS 62 chemin du viaduc Pont de l'Arc - 13090 Aix-en-Provence
06 19 16 75 77 assa.creps@gmail.com